

Compte rendu de réunion du Comité Directeur

Date 17/12/2016

Présents:

Rédacteur :

Objet : voir invitation par mail

voir feuille d'émargement

G. Longy

L'ordre du jour proposé sur l'invitation adressée par mail du 06 décembre 2016 était le suivant :

Statuts : validation du document qui sera présenté à l'AG

Convention / conflits d'intérêt : demande d'approbation du document proposé par le bureau.

Projet plage : décision de faire offre, validation du dossier. (l'offre est à remettre au plus tard le 17/12 dans l'après midi.)

Ordre du jour de l'AG à approuver

10h10 Le quorum est atteint.

Statuts :

Quelques points du texte sont débattus, expliqués.

Le suppléant au commissaire aux comptes est légal

Le Commodore, titre honorifique, n'est pas du ressort des statuts

Les règlements intérieurs sont bien identifiés dans le texte : pas de changement

Code éthique : on attend que le commissaire aux comptes se positionne. Fera parti d'un règlement intérieur.

La simplification de la composition du bureau, 1 VP au lieu de 3 est adoptée

Le texte sera corrigé pour les points suivants :

Radiation du CA après 3 absences non justifiées : sera ajouté au texte

Les majuscules à « CA » seront ajoutées au texte

Pouvoir du directeur : Le texte « engagement de dépenses courantes sous sa seule signature » devient « engagement des dépenses courantes de fonctionnement »

Les règlements intérieurs seront validés par au moins les 2/3 des membres présents ou représentés au CA

Sous réserve des modifications ci-dessus à apporter, le texte à présenter à l'AG est adopté à l'unanimité.

Projet concession plage de Pornichet :

Débat suite au dépôt de notre candidature sous réserve, et entretien avec la mairie.

Explications de Nicolas :

Il a fallu déposer la candidature hier au soir, 16/12, pour ne pas risquer un contentieux

Pour répondre au désir de la mairie, on soumissionne pour les lots club plage et club voile.

Il faudra dire si les 2 clubs seront gérés indépendamment ou non.

Fonctionnement à l'année sur dérogation. Scolaires et centre animation plage en hiver.

Notre plus value : offrir ouverture à l'année pour animer la plage et multi activités conformément aux recommandations jeunesse et sports

Choix de créer une EURL pour éviter le risque que l'association soit soumise à la TVA

Dans la réalité on aura un partenaire majeur : SIRENA. Apporte la flotte de bateaux et se servirait du site comme show room

Projet SIRENA : 12 opti, 10 cata 14 pieds, 10 cata 16 pieds, 8 dériveurs

Tous les présents s'accordent pour convenir que c'est une bonne opportunité que l'on recherchait depuis longtemps. Par contre on est obligé de réagir dans l'urgence. Il faut bien étudier le montage pour évaluer le risque commercial.

Obligé de quitter la réunion Franck déclare l'opportunité positive.

Sont ensuite évoqués : la durée de la concession (12ans), le risque financier SIRENA, EURL (incontournable), relations entre filiale et association, les ressources humaines (chef de base charismatique), le montage SIRENA/EURL, la provision pour risque, les garanties bancaires à trouver ...

Si on décide d'y aller (c'est-à-dire de confirmer le dépôt du dossier) il faut prévoir un comité de pilotage qui vienne épauler le directeur, plus un juriste.

Le président demande de passer au vote : le comité directeur approuve-t-il le dépôt de la candidature du CNBPP pour la reprise des concessions de plage lots 6 et 7 ?

Vote : abstentions : 2 (Franck, Stéphane)

Contre : 2 (Liz, Jacques)

Pour : 9

Le projet de candidature du CNBPP à la reprise de concessions de plage est adopté.

Un comité de pilotage du projet est formé :

coordinateur : Nicolas B

Bertrand, Françoise : finances

Yves, Jean-luc : organisation

Alex, Gérard : technique

Gilles, Nicolas B : ressources humaines

Jean Yves Senand : assistant maître d'ouvrage

Le comité de pilotage se réunira le 10 janvier à 18h.

Ordre du jour de l'AG :

Les sujets sont cités rapidement. Il est convenu par les membres présents de traiter ce point par mail.

Fin de la réunion du comité directeur à 12h40